



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 28 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-huit octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBA - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - MEYSSONNIER - SEGUR - SUDRE (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2015/154

**Objet : Budget Annexe EHPAD « Résidence La Grèze » :
Durée d'amortissement des biens**

Monsieur le Président expose qu'il appartient au Conseil de Communauté de déterminer la durée et les modalités de l'amortissement des immobilisations de l'EHPAD « Résidence La Grèze ».

Monsieur le Président propose les durées d'amortissement suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Matériel de bureau et informatique	2 ans
Matériel et outillage	10 ans
Mobilier	10 ans
Installations complexes spécialisées	10 ans
Installations générales, agencements, aménag divers	10 ans
Matériel de transport	10 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans
Bâtiments	40 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 29 octobre 2015



Le Président,
Raymond GARDELLE

